



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES RÉFÉRENCE 005304/KK P

PROJET CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE MOINS DE 1 MW_c

Demandeur : Altarea Energies Renouvelables
Terrains : SAINT PHILIBERT DU PEUPLE
Date : Janvier 2026



- **Rubrique 3.2 : soumission volontaire** - Modification faite sur la plateforme

- **Rubrique 4.1 :**

Nombre de modules: 28 tables - 1 512 modules

Point haut et point bas des panneaux: 1m10 point bas et 2,95 m en point haut

Tracé de raccordement: raccordement en AC (voir le plan joint en annexe)

Clôture : 367 mètres

Poste de transformation et de livraison + surface: 24 m3 (Dimension en mètre : 8 x 3 x 2,8) au maximum mais nous étudions également une solution en Basse Tension qui éviterait l'installation d'un poste de transformation

Citerne incendie + surface : 120 m3 suivant la doctrine du SDIS49

Pistes internes : 4 m de largeur suivant la doctrine disponible du SDIS49 et 346 mètres de périmètre

Risques technologies – incendie : Le projet intègre l'ensemble des mesures nécessaires à la prévention du risque incendie. Les équipements électriques et les modules photovoltaïques sélectionnés seront conformes aux normes en vigueur et bénéficieront des certifications requises. Des dispositifs de protection électrique adaptés seront mis en place. Un plan d'intervention sera transmis au SDIS, conformément à la réglementation en vigueur, et le projet respectera la doctrine opérationnelle du SDIS du Maine et Loire (SDIS 49) relative à la sécurité incendie des centrales photovoltaïques.

OLD : Arrêté CAB-SIDPC n°2025-68 du 7 octobre 2025 relatif au débroussaillage des espaces exposés aux risques d'incendie de forêt

Article 9 : Débroussaillage aux abords des installations de toute nature : L'OLD s'applique sur une largeur de 50 mètres autour de chaque installation ainsi que sur l'emprise de l'ensemble en cas d'installations regroupées et sera à la charge du propriétaire de l'installation.

Usage actuelle de la parcelle: aucun usage

Type de fondations : la technique envisagée est celle des pieux battus, d'une profondeur d'environ 1m50 selon la nature du sol et sera validée par une mission géotechnique.

Estimation annuelle de production : 1 186 MWh

Les haies situées en périphérique seront conservées. La distance maintenue sera réglementaire aux exigences des instances concernées.

La localisation précise de l'entrée du parc : Elle sera située au sud-est au carrefour entre la « Rue du petit bois » et le « Chemin des Buronneries).

Nous n'avons pas prévu de détruire les haies entourant le site d'implantation.

- **Rubrique 4.3.1 :** La durée estimée de la phase travaux est d'environ 6 mois.

Les travaux pourront être planifiés en dehors des principales périodes de reproduction et de nidification des espèces potentiellement présentes.

- **Rubrique 4.6 :** Les informations sont reportées dans la rubrique concernée.

Ajouté dans l'encart « Préciser le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis » : Les haies en périphérie de la parcelle sont protégées au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme. La parcelle jouxte un espace boisé classé.

- **Rubrique 5 : Analyser davantage les incidences du projet sur le parc naturel régional Loire Anjou Touraine:**

À ce stade, les inventaires et passages naturalistes réalisés n'ont pas mis en évidence d'incidences notables sur la biodiversité.

Aucun enjeu écologique majeur ou espèce protégée sensible n'a été identifié sur le site d'implantation, ce qui conforte la compatibilité du projet avec son environnement naturel.

Le projet pourra être soumis au regard de la charte du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, notamment au regard des enjeux paysagers, environnementaux et de préservation des patrimoines, afin de s'assurer de sa compatibilité avec les objectifs du territoire.

Les haies déjà présentes sur le site permettent d'atténuer une potentielle gêne visuelle.

Des aménagements tels que le maintien de bandes enherbées ou la plantation d'essences locales pourront être intégrés si demandé.

Dans une démarche de précaution et afin de limiter toute perturbation de la faune, les travaux pourront être planifiés en dehors des principales périodes de reproduction et de nidification des espèces potentiellement présentes.

- **Rubrique 6.5 :** Les informations sont reportées dans la rubrique concernée.

- **Plan de masse :** transmis sur la plateforme

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

RÉFÉRENCE 005298/KK P

LEGENDE:

- | | | | |
|---|-----------------------|---|------------------|
|  | LOCAL TECHNIQUE |  | RACCORDEMENT AC |
|  | MODULE PHOTOVOLTAÏQUE |  | ROUTE VL |
|  | MODULE SUPPRIMÉ |  | LIMITE PROPRIÉTÉ |
|  | CLOTURE | | |

